

Mme TOURE F.D.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

RAPPORT GENERAL
DE LA MISSION POUR L'ACADEMIE
AFRICAINNE DES LANGUES

8 février – 8 septembre 2001

Septembre 2001

SOMMAIRE

Introduction

1.- Installation de la Mission

- 1.1. Les partenaires
- 1.2. Rencontre avec le Chef de l'Etat

2.- Atelier National

3.- Voyage du Chef de la Mission à Addis-Abéba

4.- Consultation Africaine

- 4.1. La Consultation
- 4.2. Le Taskforce

5.- Voyage du Chef de la Mission à Lusaka

- 5.1. Objectifs
- 5.2. Décision CM 613/LXXIV

6.- Première Rencontre du Taskforce

7.- Voyage de formation du Chargé de Mission à la Communication

8.- Lancement des Activités de l'Académie

- 8.1. Installation de la Présidence
- 8.2. Conférence Internationale
- 8.3. 2^{ème} Rencontre du Taskforce

Conclusion

INTRODUCTION

Par Décret N°00-630/P-RM du 19 décembre 2000, le Président de la République créait la Mission pour l'Académie Africaine des Langues.

Pour répondre à une volonté politique manifestée à plusieurs reprises au niveau continental de valoriser les langues africaines, le Mali a estimé nécessaire de proposer un instrument de mise en œuvre de cette volonté : l'Académie Africaine des Langues. Le projet d'Académie Africaine des Langues est une idée du Président de la République du Mali, idée qu'il a plusieurs fois évoquée avec ses pairs. Il a donc mis en place une structure légère – la Mission pour l'Académie Africaine des Langues – chargée de préparer la création et l'ouverture de cette Académie, en relation avec le Secrétariat Général de l'O.U.A.

Le présent rapport, retrace le parcours de cette Mission qui a pris fin le 8 septembre 2001 avec l'Installation officielle de la Présidence de l'Académie Africaine des Langues.

1.- INSTALLATION DE LA MISSION POUR L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

Le Décret N°00-030/P-RM du 26 Janvier 2001 nommait Monsieur Adama SAMASSEKOU, Ancien Ministre de l'Education de Base comme Chef de la Mission pour l'Académie Africaine des Langues (MACALAN). Les textes d'organisation de la Mission prévoyait autour du Chef de la Mission une équipe de cinq (5) Chargé de Mission. Ainsi le Décret N°00-031/P-RM du 26 janvier 2001 nommait les Chargés de Mission suivants :

- Mohamed Moustapha SISSOKO, Administrateur Civil
- Boniface KEITA, Maître de Conférence
- Gaoussou HAIDARA, Professeur
- Emmanuel SAGARA, Professeur Principal
- Ibrahim Albarka TRAORE, Maître de Conférence

Une Secrétaire, Mme TOURE Fadimata Koutta DICKO, un Assistant d'Administration Mr Idrissa SISSOKO, un planton Mr Tiécoura KONATE et un chauffeur Mr Michéry DIALLO complètent cette équipe.

Sans tarder elle a occupé les locaux de l'ancien Commissariat au Nord sis à Koulouba. La première rencontre qui a été une séance de prise de contact et de travail a permis d'élaborer un programme d'activités en huit (8) points. Démarrée le 8 février la Mission avait jusqu'au 8 septembre, Journée Internationale de l'Alphabétisation, soit sept (7) mois, pour créer l'Académie. Le challenge était aussi grand que l'ambition et les symboliques.

Il fallut alors créer une série de textes, depuis ceux fixant le fonctionnement de l'Académie jusqu'aux projets de la future Académie.

1.1. Les Partenaires

La Mission commença par identifier ses principaux partenaires stratégiques. Au niveau national, elle s'assura l'accompagnement des départements ministériels en charge :

- de l'Education,
- de la Culture,
- de la Communication,
- des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur.

Au niveau institutionnel, la Direction Générale de l'UNESCO à Paris, le Bureau Régional de Dakar (BRED), la Représentation de l'UNESCO au Mali et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ont été contactés.

Considérant la place des langues dans la promotion culturelle, sociale, politique et économique ;

Considérant le rôle essentiel des institutions nationales de recherche sur les langues et la nécessité de leur implication dans le fonctionnement de l'Académie ;

Recommande :

- la mise en œuvre de recherches sur la classification et le nombre des langues africaines ;
- l'étude approfondie de la dynamique langues africaines / langues partenaires ;
- l'affectation de l'essentiel du budget de la future Académie à la réalisation des programmes ;
- l'officialisation des langues africaines et l'accélération du processus de leur introduction dans l'enseignement, l'administration et la justice des pays membres de la future Académie, aux côtés des langues partenaires ;
- la publication des productions de l'Académie dans les langues africaines ;
- la création des institutions nationales de recherche sur les langues dans tous les pays membres où elles n'existent pas ;
- le développement de la coopération dynamique entre la future Académie avec la Fondation KARANTA pour la réalisation de leurs objectifs communs ;
- la prise en charge par la Mission et la future l'Académie Africaine des Langues du Projet de Charte d'Action pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'Education, adopté au Séminaire Panafricain tenu à Accra du 26 au 30 août 1996.

Pour mieux faire partager cette idée au plus grand nombre de Maliens, le Chef de la Mission a été l'invité de l'émission Actu-Hebdo de l'ORTM le dimanche 08 avril 2001.

3.- VOYAGE DU CHEF DE LA MISSION A ADDIS-ABEBA

Au lendemain de l'Atelier National, la mise en œuvre de la principale décision s'imposait à obtenir le soutien politique de l'O.U.A. C'est ainsi que le Chef de la Mission, s'est rendu à Addis-Abeba en tant qu'Envoyé Spécial du Président de la République auprès de Monsieur le Secrétaire Général de l'O.U.A. pour lui présenter le projet d'Académie.

Il est ressorti des entretiens du Chef de la Mission avec le Secrétaire Général de l'O.U.A. :

- une appréciation positive du projet par le Secrétariat Général de l'O.U.A. ;
- la nécessité d'une sensibilisation préalable des Chefs d'Etat africains sur la question avant toute prise de décision ;
- l'inscription du projet à l'ordre du jour de la 74^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'O.U.A. prévue en juillet 2001 à Lusaka ;
- l'appui du Secrétariat Général à la Consultation Africaine prévue à Bamako en mai 2001 ;
- l'appui du Secrétariat Général de l'O.U.A. à la création de l'Académie ;
- la prise en compte de la question du financement.

Comme pour confirmer son engagement personnel, le Secrétaire Général de l'O.U.A. lors de la visite qu'il a effectuée à Bamako, a tenu à saluer l'équipe de la Mission, le 21 Juin 2001, à son siège à Koulouba.

4.- LA CONSULTATION AFRICAINE

4.1. La Consultation

Les travaux de la Consultation Africaine organisée par la Mission pour l'Académie Africaine des Langues se sont déroulés au Palais des Congrès de Bamako les 25, 26 et 27 mai 2001.

La Consultation avait pour objet la validation du Projet d'Académie Africaine des Langues.

Outre les experts maliens de la Commission Scientifique nationale, la Consultation a enregistré la participation effective de :

- Mr Marcel DIOUF, Représentant du Secrétaire Général de l'O.U.A. ;
- Mr Ahmed Ould DEIDA, Représentant de l'UNESCO au Mali ;
- Mr Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ;

- Madame Fay King CHUNG, Directrice de l'Institut International de l'UNESCO pour le Renforcement des Capacités en Afrique, Addis-Abeba ;
- Mr Adama OUANE, Directeur de l'Institut pour l'Education de l'UNESCO à Hambourg ;
- Mr Bréhima DOUMBIA, Responsable de Programme à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Ont également participé à la Consultation des experts africains et non africains des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Etats-Unis, France, Gabon, Gambie, Niger, Nigeria, Norvège, Sénégal, Tanzanie. N'ont pas pu faire le déplacement les experts des pays suivants : Algérie, Allemagne, Angleterre, Chine, Côte-d'Ivoire, Guinée, Libye, Mauritanie et Russie.

En prélude à la Conférence Africaine, et dans le cadre des festivités commémorant la journée de l'Afrique, les invités ont participé à la Conférence sur la Problématique de la monnaie ouest africaine qui se tenait également au Palais des Congrès sous la Haute présidence de Monsieur le Premier Ministre Mandé SIDIBE.

Les travaux ont consisté à écouter les communications d'une dizaine d'éminents linguistes d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

Les travaux de groupes et en plénières ont permis d'examiner les documents notamment le document de Présentation de l'Académie et le Projet de Statuts.

A l'issue de ces débats, un consensus s'est dégagé autour des résultats suivants :

- L'Académie n'est pas une institution de recherche.
- Elle doit s'occuper de la promotion des langues africaines en général et particulier des langues transfrontalières véhiculaires.
- Selon les statuts il a été dégagé cinq (5) catégories de langues :
 - langues à grande extension géographique et à forte véhicularité
 - langues à grande extension géographique et faible véhicularité
 - langues à petite extension géographique et à faible véhicularité
 - langues à grappes de dialectes
 - langues à forte véhicularité interne

- L'Académie doit être composée d'universitaires et de non universitaires praticiens de la langue, ayant une excellente maîtrise d'une ou de plusieurs langues africaines et ayant fait leurs preuves pour leur valorisation.
- Les débats ont surtout porté sur les structures, organes et fonctionnement de l'Académie :
 - le Conseil d'Administration pourrait être composée des Ministres en charge de la promotion des langues africaines ;
 - le Président ainsi que le personnel de la Présidence sont nommés par le Conseil d'Administration après un avis de vacance de poste.
- Les Commissions de Langue devront être mieux étudiées pour préciser leurs missions, leur composition et leur relation avec la Présidence.
- Un titre : Des Ressources, a été ajouté au projet de Statuts.

Les recommandations issues de la Consultation ont été les suivantes :

Les participants à la Consultation Africaine pour la validation du projet d'Académie Africaine des Langues tenue à Bamako les 25, 26 et 27 mai 2001

- **Conscients** du rôle de l'Académie Africaine des Langues dans le développement socio-culturel et l'intégration des peuples africains ;
- **Persuadés** que la création d'une institution spécialisée au sein de l'Union Africaine pour la préservation, la promotion des langues africaines de manière générale, et transfrontalières véhiculaires en particulier est de l'ordre de l'urgence ;
- **Convaincus** que cette institution permettra aux chercheurs du continent de disposer d'un cadre idéal de travail d'information et de diffusion des éléments de connaissance et d'utilisation des langues africaines pour le développement du continent ;
- **Prenant acte** de la volonté politique plusieurs fois exprimée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays africains réunis au sein de l'O.U.A. de promouvoir les cultures et les langues africaines, volonté exprimée par la création d'institutions de recherche, dans les différents pays ;
- **Félicitent** la Mission pour l'Académie Africaine des Langues pour le travail accompli ;

- **et Recommandent** ce qui suit :

1. organiser une offensive médiatique et diplomatique afin de faire accepter et soutenir la création de l'Académie Africaine des Langues ;
2. mettre en place une commission ad-hoc légère de suivi des activités à entreprendre en vue d'asseoir l'Académie, et qui aurait, entre autres tâches urgentes, la finalisation du plan d'Action à moyen terme de l'Académie et l'estimation des coûts des activités ;
3. s'investir dans la mobilisation de fonds pour le fonctionnement et la réalisation des activités et des objectifs de l'Académie ;
4. veiller, dans la mise en place du premier noyau d'Académiciens, à intéresser et à impliquer des spécialistes de tous les types de langues africaines, à savoir :
 - les langues transfrontalières véhiculaires,
 - les langues transfrontalières non véhiculaires,
 - les langues non transfrontalières de grande communication,
 - les langues en danger (de disparition)
5. procéder, dès la création officielle de l'Académie, au lancement des activités d'au moins une commission de langue afin de rendre l'Académie tout de suite visible et crédible.

Des projets de Décision et de Résolution ont également été rédigés. Il s'agit de :

- Un projet de décision sur la création de l'Académie Africaine des Langues ;
- Un projet de résolution à la Conférence Générale de l'UNESCO ;
- Un Appel de Bamako aux linguistes africains.

4.2. Le Taskforce

Outre la Commission Scientifique d'accompagnement du niveau national, la Consultation Africaine a recommandé qu'une commission ad hoc assiste la Mission pour son offensive diplomatique et médiatique. Cette commission est composée d'un représentant par zone de l'Afrique soit cinq (5) plus l'Océan Indien, du Directeur Général du CELHTO, représentant l'O.U.A. et du Rapporteur Général de la Consultation Africaine.

Ainsi :

- Prof. Ayo BAMGBOSE ,de l'Université d'Ibadan au Nigéria, représentant l'Afrique de l'Ouest ;
- Dr Franck IDIATA, de l'Université Oumar Bongo de Libreville, Gabon, représentant l'Afrique Centrale ;
- Prof. Shabani MLACHA, de l'Université de Dar-Es-Salaam, Tanzanie, représentant l'Afrique Orientale ;
- Dr Rakissouiligri Mathieu OUEDRAOGO, de l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso, le Rapporteur Général de la Consultation Africaine ;
- Mme Juliette RATSIMANDRAVA, Directeur Général du Centre de Langue de l'Académie Nationale Malgache, Antananarivo, Madagascar, représentant l'Océan Indien ;
- Dr Geoffrey TAMBULUKANI, de l'Université de Zambie, Lusaka, représentant l'Afrique Australe.

constituent les membres du Taskforce qui restent en réseau par courrier jusqu'à l'installation définitive de l'Académie.

5.- VOYAGE DU CHEF DE LA MISSION A LUSAKA

5.1. Objectifs

Après la validation scientifique et technique du projet de l'Académie par la Consultation Africaine des 25, 26 et 27 mai, il restait à la Mission de réussir la validation politique par l'O.U.A. Ce fut l'objet du déplacement du Chef de la Mission à Lusaka, où l'examen du projet de création de l'Académie Africaine des Langues était à l'ordre du jour de la 74^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation panafricaine.

Point 4 de la Rubrique VII de l'ordre du jour, « Points proposés par les Etats membres », le débat sur l'Académie s'est déroulé le 7 juillet 2001, entre 19H50 et 20H05, après une présentation d'une quinzaine de minutes par le Chef de la Mission.

Huit (8) Etats sont intervenus, par la voix de leurs Ministres en charge des Affaires Etrangères, pour saluer l'« heureuse initiative » du Mali qui est un « pays emblème de l'Afrique » : le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Algérie, Madagascar, le Niger, le Zimbabwe, le Burkina Faso et le Soudan. Le Président de séance, le Ministre zambien des Affaires Etrangères, ayant exhorté les uns et les autres à ne pas se répéter, vu que « la cause est entendue », l'on peut considérer que le projet présenté par le Mali a été très positivement accueilli par l'ensemble du Conseil des Ministres, qui a donc pris une Décision saluant

l'initiative et engageant le Secrétariat Général et l'ensemble des Etats de l'Organisation à s'impliquer par tous les moyens dans la réalisation concrète de l'Académie.

Même si ce débat a été soutenu, en amont et en aval, par des contacts fructueux établis par la délégation malienne, on peut considérer, sans risque de se tromper, que le succès enregistré a été essentiellement dû, selon le témoignage des intervenants eux-mêmes, d'une part à la pertinence du projet, et d'autre part au grand crédit dont jouissent le Mali et le Président de la République au sein de l'organisation panafricaine.

Cette décision historique du Conseil des Ministres a été entérinée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réuni du 9 au 11 juillet dans le même hall des Conférences de Lusaka.

En marge de la Conférence des Ministres et du Sommet, le Chef de la Mission a mis à profit son séjour à Lusaka pour avoir une série de rencontres permettant d'approfondir le processus d'opérationnalisation du projet d'Académie, en particulier avec des partenaires scientifiques et des partenaires techniques et financiers.

5.2. La Décision CM/Déc. 613(LXXIV)

La 74^{ème} Session du Conseil des Ministres et le 37^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'O.U.A. ont adopté la Décision sur la création de l'Académie Africaine des Langues.

Le Conseil :

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **FELICITE** Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, Président de la République du Mali, pour l'initiative qu'il a prise de proposer la création de l'Académie Africaine des Langues comme facteur de développement et de compréhension mutuelle susceptible de contribuer à la construction et à la consolidation de la paix et à la renaissance africaine ;
3. **FAIT SIENNE** l'idée de la création d'une telle institution et **DEMANDE** au Secrétariat Général de n'épargner aucun effort pour mettre en place l'Académie et faire démarrer ses activités ;

Le Taskforce s'est réjoui des décisions prises par l'O.U.A. à Lusaka et a félicité le Mali et l'équipe de MACALAN pour ce brillant résultat.

A la lumière de ce nouveau contexte panafricain du Projet, la Rencontre a fait les recommandations suivantes :

1. le maintien de la Conférence Internationale sur le rôle des langues africaines dans l'intégration africaine à la date du 7 septembre 2001 ;
2. le lancement officiel des activités de l'Académie Africaine des Langues le 8 septembre 2001 ;
3. la mise en place, le 8 septembre 2001, d'une structure panafricaine légère, combinant MACALAN et Taskforce, pour la conduite des activités jusqu'à l'installation de l'Académie et la validation de son Plan d'Action ;
4. l'adoption le 8 septembre des critères de choix des Académiciens ;
5. l'installation officielle de l'Académie le 27 mars 2002.

Suggestions

1. Valider les conclusions de la Rencontre du Taskforce.
2. Faire élaborer, par le Secrétariat Général de l'O.U.A., le document servant de cadre juridique pour l'adhésion des Etats au projet de création de l'Académie (Protocole d'Accord).
3. Organiser, avec le Secrétariat Général de l'O.U.A., le processus de signature de ce Protocole d'Accord par des Représentants dûment mandatés des Etats, le 8 septembre à Bamako, consacrant ainsi la création de l'Académie et le lancement officiel de ses activités.
4. Entreprendre certains Etats-cibles pour une « contribution volontaire » au démarrage de l'Académie (Afrique du Sud, Algérie, Libye, Madagascar, Nigéria, Sénégal, Tanzanie...).
5. Solliciter officiellement certains partenaires multilatéraux (UNESCO, ISESCO, AIF, ODA Britannique, PNUD, BID, BAD, BADEA...).

Le Chef de la Mission reste disponible pour un éclairage complémentaire à apporter à Monsieur le Président de la République dont l'avis est vivement sollicité concernant ces suggestions.

- Voyage du Chef de la Mission pour un plaidoyer au cours du Sommet des Chefs d'Etat de l'O.U.A. à Lusaka ; (le Sommet a pris la décision de création de l'Académie)
- Rencontre des membres de la Commission ad hoc, à partir des conclusions du Sommet de l'O.U.A., pour finaliser l'installation de l'Académie.

La 2^{ème} intervention fut celle du Professeur Ayo BAMGBOSE linguiste émérite qui au nom de la Commission et des linguistes africains a lancé un appel pour le soutien qu'il faut apporter aux langues africains.

Le Discours d'installation de la Présidence de l'Académie a été prononcé par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE.

Le Président de la République a signalé le parcours du Mali dans le cadre de la promotion des langues. Il en a profité pour expliciter l'importance de la langue dans tout processus de développement et dans l'intégration africaine. C'est pourquoi il a tenu à remercier et à rendre hommage à tous ceux qui se battent pour le développement des langues. Notamment les Responsables de l'O.U.A. et ses partenaires tels que l'UNESCO et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, tous présents à la cérémonie.

Le Président de la République a envoyé en mission le Premier Président de l'Académie Africaine des Langues en lui demandant à lui et à ses collaborateurs « de relever le défi de mettre en place une Institution panafricaine susceptible d'aider nos Etats et nos peuples à concevoir et développer une politique linguistique pertinente et efficiente à même de contribuer rapidement à la Renaissance et à l'Unité de l'Afrique ».

8.2. La Conférence

La Conférence sur « le rôle des langues africaines dans l'intégration africaine » a été animée par le Professeur Ahmadou TOURE, de l'Université du Mali et le Dr Rakissouligri Mathieu OUEDRAOGO de l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso. Cette conférence a été enrichie par l'éclairage des expériences des zones de l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien, expériences présentées par les membres du Taskforce venus pour la circonstance.

Les débats qui ont suivi ont montré la pertinence du thème par l'intérêt des questions et des contributions.

8.3. La 2^{ème} Rencontre du Taskforce

Le lancement des Activités de l'Académie s'est achevé par la 2^{ème} Rencontre du Taskforce qui a fait de fortes recommandations par rapport à la suite. Il appartient désormais à la Présidence de tout mettre en œuvre afin que l'Académie, comme l'a dit le Président de la République devienne rapidement une Institution panafricaine. Pour ce faire, elle se fera aider de tous les partenaires mais d'une Commission Scientifique Consultative afin de préparer des missions et des réunions d'experts pour amender les Statuts pour les prochains Sommets de l'O.U.A.

CONCLUSION

La Mission pour l'Académie Africaine des Langues a vécu. Bien que son programme d'activités le prévoyait, la Mission n'a pas pu réaliser son bulletin, ni installer son site Web mais elle a publié un dépliant. Par ailleurs, elle devait lancer les bases d'un centre de documentation mais la priorité s'est portée sur la mise en place d'une structure de fonctionnement dont les premières tâches constitueront le parachèvement des actions entamées. Ainsi, donc l'Académie Africaine des Langues est née et la Présidence installée comprend :

- le Président
- le Secrétaire Général
- et le Directeur du Centre de Documentation

à qui s'ajoutera un personnel d'appui.

Il s'agit pour la Présidence de l'Académie de créer les conditions afin de donner à la structure sa dimension panafricaine. C'est pourquoi par les contacts qu'elle établira, la Présidence devra informer, sensibiliser le maximum d'Etats africains. Sous l'égide du Secrétariat de l'O.U.A., avec qui elle formalisera le type de collaboration approprié, elle mettra en place un mécanisme lui permettant de mieux élaborer les critères de choix des membres de l'Académie, d'amender et de faire adopter les textes de l'Académie par les Sommets de l'O.U.A. et de tenir sa première session. Mais elle devra notamment obtenir la signature d'un protocole d'accord des Chefs d'Etat pour le prochain Sommet prévu à Pretoria au mois de juillet 2002.

NOTE A LA TRES HAUTE ATTENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

OBJET : Les démarches effectuées en vue de créer les textes faisant de l'Académie Africaine des Langues une structure panafricaine.

Après les validations techniques et politique et après le soutien financier, il demeure l'élaboration de l'instrument juridique qui fera de l'Académie Africaine des Langues une structure continentale.

Les démarches suivantes ont été déjà effectuées :

- En prévision de la Conférence de Lusaka, la Mission pour l'Académie Africaine des Langues a soumis en juillet 2001, au Secrétariat Général de l'O.U.A., le projet de Statuts de l'Académie Africaine des Langues.
- Le Secrétariat Général de l'O.U.A., à travers le bureau de son Conseiller Juridique a réagi en remettant, le 17 août 2001, à Son Excellence l'Ambassadeur du Mali à Addis-Abéba, le projet de Statuts amendé, pour transmission à la Mission pour l'Académie Africaine des Langues. Au delà des amendements de forme, un commentaire d'ordre général accompagnait le document. Voici la substance de ce commentaire :

« 1. Il faut définir au préalable la nature de l'Académie Africaine des Langues dans l'organigramme général de l'O.U.A. La décision du Conseil en la matière n'est pas claire et ne permet de déterminer l'affiliation de l'Académie Africaine des Langues avec l'O.U.A. Le Conseil a accepté l'idée de la création d'une institution panafricaine. Afin de permettre à celle-ci de bénéficier de tous les avantages de l'Organisation continentale, la proposition la plus appropriée serait d'en faire une « Agence spécialisée » de l'O.U.A. Cependant, ceci nécessite une décision spécifique du Conseil qui pourrait être prise lors de l'adoption des statuts par les organes de décisions.

2. Le lien entre cette institution panafricaine et les Etats membres doit aussi être déterminé. La solution la plus appropriée est pour chaque Etat membre d'adhérer à l'instrument juridique portant création de l'Académie. A cet égard, des dispositions concernant la ratification par les Etats membres de l'O.U.A. a été ajoutée dans les dispositions finales du projet de statuts de l'Académie.

3. Avant que ce projet de statuts ne soit adopté par le Conseil des Ministres et entériné par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le texte doit être soumis à une réunion des experts gouvernementaux suivi d'une réunion des Ministres compétents en la matière.

4. Après l'adoption des statuts un Accord de siège devra être conclu entre l'Académie et les autorités du pays hôte ».

Il ressort de ce commentaire que la procédure classique d'adoption de textes s'avère longue. Alors suite à des échanges avec le Conseiller Juridique et d'autres responsables, il nous a semblé plus opportun d'opter pour une réunion d'experts nationaux qui examinera ces documents à soumettre directement au Conseil des Ministres de l'O.U.A. qui se tiendra en Février.

- En date du 31 août 2001, la Mission a transmis pour avis au Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur le projet de Statuts tel qu'amendé par le Secrétariat Général de l'O.U.A. Et par lettre en date du 20 novembre 2001 le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur nous a répondu notamment sur des aspects de forme et sur le point de désignation du Président de l'Académie.

Cette réaction du Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, fait suite à la lettre n° 139/P.RM du 12 novembre 2001 que le Président de la République lui a adressée.

Cette lettre du Président elle-même fait suite au projet de lettre que l'Académie lui a envoyé le 8 novembre 2001.

Dans ce projet de lettre, l'Académie suggérait que le Président de la République puisse demander au Secrétaire Général de l'O.U.A. la convocation d'une réunion d'experts nationaux plénipotentiaires avant février 2002 pour finaliser les textes.

Par ailleurs le Président de l'Académie avait pendant son séjour à Paris, pris des contacts avec des Responsables du Secrétariat de l'O.U.A., en l'occurrence le Professeur Johnson, Directeur ad intérim des Affaires de la Communauté avec qui il a été convenu que la réunion puisse se tenir ailleurs qu'à Addis-Abéba. Et Abuja au Nigéria a été proposé.

Ainsi, le Ministre Fédéral de l'Education du Nigéria a été saisi. Les Ambassadeurs du Mali à Addis-Abéba et à Abuja ont également été saisis, lors de la dernière Réunion Ministérielle de suivi et d'Evaluation du Processus d'Intégration en Afrique de l'Ouest, de Novembre 2001, réunion au cours de laquelle une note de présentation de l'Académie a été lue par notre Ministre des Finances.

L'Ambassadeur du Mali à Addis-Abéba devait à son tour prendre contact avec le Secrétariat Général de l'O.U.A. pour formaliser la mise en œuvre. Nous sommes dans cette attente.

Nous avons également rencontré Madame le Ministre de la Culture d'Afrique du Sud (pays qui doit abriter le prochain Sommet de l'O.U.A.) avec qui nous avons eu des échanges fructueux et envisagé même un voyage dans son pays au mois de janvier 2002.

Par ailleurs, nos échanges avec les scientifiques et la pratique actuelle, notamment la mise en place de la Présidence malienne de l'Académie, nous ont fait voir un certain nombre de questionnements. Questionnements que nous nous proposons de présenter lors de la réunion d'experts.

Koulouba, le 12 décembre 2001
Le Président de l'Académie

Adama SAMASSEKOU

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

Rapport général la mission pour l'Académie africaine des langues 8 février - 8 septembre 2001

Mission Pour L'Académie Africaine des Langues

Mission Pour L'Académie Africaine des Langues

<http://archives.au.int/handle/123456789/1517>

Downloaded from African Union Common Repository